

Les dépenses combinées de notre secteur privé et de notre secteur public sont toutefois, somme toute, insignifiantes si on les compare à celles d'autres pays, comme le Japon par exemple, qui, selon les dossiers du département de la Justice, ont été plus de quatre fois plus élevées que celles du Canada. D'autres sources, comme le New York Times, ont estimé que les dépenses totales effectives à l'appui des intérêts du Japon s'approcheraient peut-être davantage des 50 millions \$US, si l'on tient compte des coûts rattachés aux démarches faites par les importateurs américains de produits japonais.

Le fait de retenir les services d'experts à Washington, qu'il s'agisse de conseils ou de consultants, ou encore de recourir effectivement à ces services est loin de se limiter aux seuls intérêts étrangers. Comme le Comité le sait sans doute, les intérêts nationaux misent sur ces services depuis longtemps aux États-Unis. La représentation de ces intérêts devant le Congrès, l'Administration ou les divers organismes de réglementation est l'une des plus grosses industries à Washington. Ce fait est d'ailleurs reconnu par le Comité de la Chambre des communes qui examine le rôle des groupes de pression au Canada; ses membres ont d'ailleurs récemment visité Washington et la Californie.

Des sources du Congrès ont récemment annoncé que les dépenses relatives aux activités de représentation auprès de membres du Congrès totalisaient à elles seules près de 50 millions de dollars en 1985, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente. Les partisans américains de l'imposition de quotas restrictifs sur les importations de produits textiles ont dépensé près de 3 millions à cette fin en 1985.

En fait, il est simple de voir pourquoi le gouvernement canadien a choisi cette voie. Il n'y a aucun autre pays au monde où les intérêts canadiens sont si directement et si massivement engagés. Les motifs d'ordre économique sont évidents. L'an dernier, 78 % des exportations - près de 25 % de notre PIB - ont pris le chemin des États-Unis. Les mesures prises par l'Administration, le Congrès, les organismes de réglementation ou les gouvernements des différents États peuvent avoir un impact immédiat et négatif sur notre prospérité économique, comme les événements l'ont d'ailleurs si clairement démontré.

Au nombre des autres secteurs clés où la législation américaine a un impact direct sur le Canada, on peut citer les grandes questions écologiques (les pluies acides, les déchets toxiques dans la péninsule du Niagara, la dérivation Garrison au Dakota du Nord, les sites d'enfouissement